



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien au secteur de la conserverie artisanale

Question écrite n° 30539

Texte de la question

M. Jean-Pierre Cubertaon alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur le secteur de la conserverie et la nécessité de lui apporter un soutien face à la crise sanitaire. Le secteur de la conserverie regroupe, notamment en Dordogne, de nombreuses petites entreprises artisanales dont l'activité est fortement liée au tourisme. Or la crise sanitaire et le confinement qui en a découlé a fortement réduit, voir stoppé, toute l'activité de secteur, privant de nombreux artisans de revenus, en attendant la nouvelle saison touristique. Aussi, les entreprises du secteur de la conserverie artisanale ont un réel besoin de soutien par des mesures spécifiques pour compenser la perte de recettes subies depuis plus de trois mois en raison de la fermeture de leurs débouchés traditionnels. Si le Gouvernement a déjà annoncé de nombreuses mesures, comme l'annulation des charges sociales en faveur des TPE et PME, il semble que de nombreuses entreprises de la conserverie artisanale ne vont pas pouvoir en bénéficier. En effet, appartenant au secteur alimentaire, elles n'ont pas été frappées par des fermetures administratives. Pourtant, les conséquences sur leur activité ont été importantes. Aussi, M. le député souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour soutenir les conserveries artisanales. Il lui demande s'il est possible de les faire bénéficier d'une exonération de charges sociales au même titre que les entreprises du tourisme, les traiteurs et autres artisans de bouche.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Cubertaon](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30539

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2020](#), page 4308

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)